

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023-020

Le 24 avril deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2023

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

ABSENT SANS POUVOIR : M. GIRARDOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DECK

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des fêtes pour l'organisation de la manifestation « Limas à Vélo »

Considérant la délibération n°2023-011 du 13 mars 2023 concernant l'attribution des subventions pour l'exercice 2023,

Cette délibération avait prévu une enveloppe de 3 000 € non affectés afin de pouvoir examiner en cours d'année de nouvelles demandes de subventions.

Considérant l'organisation de la manifestation « Limas à vélo » dans le cadre de l'événement national « Mai à vélo » et l'implication de la commune dans cet événement.

Considérant que la manifestation est portée par un groupe de bénévoles fédérés autour du Comité de Fêtes.

Considérant le programme et les besoins de financement notamment en ce qui concerne la location de jeux, et l'organisation d'un goûter offert à la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € au Comité des Fêtes de Limas afin de contribuer à l'organisation de la manifestation « Mai à vélo 2023 ».

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

